

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance de postes de secrétaire médical devant être pourvus au choix

NOR : SASH0940535V

Trois postes de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, sont vacants à l'établissement public de santé Paul-Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de service public.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'établissement public de santé Paul Guiraud, direction des ressources humaines, cellule concours, 54, avenue de la République, 94806 Villejuif Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.